

# COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 07 Novembre 2017

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Secrétariat : P. CALUORI

Présents : KODJAJANIAN JM. CHARLES J. VELOSO J.

## CARNET NOIR

Le Président, Le Conseiller Technique en Arbitrage, Les Membres, Les Partenaires de la Commission des ARBITRES, Les Arbitres de District, de Ligue, de la FFF appartenant au DISTRICT de L'ISERE de FOOTBALL présentent leurs sincères condoléances à Messieurs Hervé et Albert BROUTY ainsi qu'à leurs familles suite au décès tragique de Md Nathalie ANTONIO Compagne d'Hervé et belle-fille d'Albert.

**ATTENTION : Note aux arbitres SENIORS / JEUNES**

**RATTRAPAGE STAGE le 11 Novembre 2017 de 7H45 à 12H30**

Lieu : Complexe Colette BESSON  
274 Route des Bethanies  
38430 MOIRANS

Présence obligatoire des ARBITRES ABSENTS le Samedi 09 Septembre 2017, ainsi que les arbitres ayant échoué le test physique ou n'ayant pas effectué le test pour différentes raisons.

---

## **Formation initiale entrée dans l'arbitrage 2018**

**Session 2018 : les Dimanches 7, 14 et 21 Janvier 2018 au DISTRICT DE L'ISERE à SASSENAGE**

### **A tous les Arbitres qui officient en D1 et D2**

Ce qui doit être noté dans les règlements locaux depuis cette saison sur la FMI  
**pour le club A, Mr X présent, pour le club B Mr Y présent**

**Ces formules doivent remplacer celle utilisée antérieurement : éducateurs présents**

### **DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :**

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

### **MESSAGE IMPORTANT**

### **COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES**

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons\* (\*sous réserve de respecter certaines conditions) Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

**Licenciés non concernés** Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

**Dossiers médicaux des arbitres** : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018. Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

\* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

\* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

\* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

---

## **CONTACTS COMMISSION :**

### **Président :**

**André SERVE** Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : [andre.serve@free.fr](mailto:andre.serve@free.fr)

### **Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :**

**Nicolas BROTONS** Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : [nicolas.brotons@isere.fff.fr](mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr)

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

### **Désignateur arbitres adultes :**

**Albert BROUTY** Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : [albertbrouty@aol.com](mailto:albertbrouty@aol.com)

### **Désignateur jeunes arbitres :**

**Eric FIARD** Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : [veyet.fiard@yahoo.fr](mailto:veyet.fiard@yahoo.fr)

### **Désignateur Observateurs :**

**Jean-Marie KODJADJANIAN** Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : [jmarie.kodja@yahoo.fr](mailto:jmarie.kodja@yahoo.fr)

### **Désignateur Futsal et Foot Entreprises :**

**Fernand RODRIGUES** Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : [fernandrodrigues21@gmail.com](mailto:fernandrodrigues21@gmail.com)

**Correspondant Trésorerie : José VELOSO** Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : [jose-veloso@wanadoo.fr](mailto:jose-veloso@wanadoo.fr)

**Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :**

**Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE**

KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

**Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN**

BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

**Secteur NORD-ISERE**

MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

**Secteur BIEVRE-VALLOIRE**

SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

**COURRIERS DIVERS :**

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres / Observateurs

**COURRIERS ARBITRES :**

Mr BERRABHA Abdel : Lu et noté

Mr EL AKRICHE Béchir : Lu et noté

Mr BEDAR Nadir : Lu et noté

**COURRIERS CLUBS :**

AS DOMAROISE, U.S DU VAL D'AINAN : La CDA vous donnera satisfaction en fonction de ses disponibilités

FC DE TIGNIEU JAMEYZIEU : Lu et noté Nouvel arbitre

A.S TULLINS FURES : Lu et noté appel réserve technique

S.T CHABONNAIS : Vos félicitations seront transmises à l'arbitre concerné, remerciements

**OUVERTURES / FERMETURES D'ENQUETES**

**Dossier 013 /2017-2018** : Absence de l'arbitre officiel pour la rencontre de D4, poule C  
OPPOSANT LE 5/11/2017 VALONDRAS/CHABONS

Arbitre : Panne de voiture

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
T'ES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.